

RÉSUMÉ

RAPPORT SUR LES BONNES PRATIQUES
VERS DES ÉCOSYSTÈMES FINANCIERS PLUS EFFICACES:
DES INSTRUMENTS INNOVANTS POUR FACILITER L'ACCÈS AUX
FINANCEMENTS POUR LES SECTEURS CULTURELS ET CRÉATIFS (SCC)MÉTHODE OUVERTE DE COORDINATION (MOC)
GROUPE DE TRAVAIL COMPOSÉ D'EXPERTS DES ÉTATS MEMBRES DE L'UE
SUR LES SECTEURS CULTURELS ET CRÉATIFS**1 | Introduction: les difficultés d'accès aux financements
pour les secteurs culturels et créatifs (SCC)**

Dans une économie qui repose de plus en plus sur la créativité et les actifs immatériels, les secteurs culturels et créatifs (SCC) figurent parmi ceux qui affichent la plus forte croissance. Néanmoins, la plupart des petites et moyennes entreprises (PME) actives dans ces secteurs éprouvent des difficultés à accéder aux financements, ce qui constitue l'un des principaux obstacles à leur croissance. En raison des caractéristiques intrinsèques des activités des SCC (notamment le manque d'actifs matériels, la dépendance vis-à-vis des actifs immatériels, l'absence de garantie que cela implique et la demande très incertaine du marché), les PME créatives en quête d'un financement auprès d'une banque privée ont toutes les chances de se faire éconduire. La communauté financière, y compris les banques, semble avoir encore du mal à comprendre ces caractéristiques. Les SCC sont également confrontés à d'autres difficultés: la fragmentation des instruments financiers, les asymétries d'information internes de l'écosystème financier, le manque d'informations sur les sources de financement disponibles et la question de l'évaluation de la propriété intellectuelle (PI).

Ce rapport se penche sur ces problèmes, les replace dans un contexte proposant aux SCC des États membres des formules de financement novatrices et fournit des recommandations sur la façon d'éviter les impasses. **Il présente 32 exemples de bonnes pratiques qui laissent entrevoir comment des solutions de financement innovantes peuvent répondre aux besoins des entreprises culturelles et créatives.**

Notons néanmoins que ce rapport ne dresse pas le bilan complet des problèmes d'accès des SCC aux financements, l'écosystème financier étant un système dynamique et en mutation constante. Pour optimiser l'impact des travaux des experts, il sera nécessaire d'examiner les conclusions du rapport et la mise en œuvre de ses recommandations avant la fin du présent Plan de travail du Conseil en faveur de la culture (2015-2018), dans le cadre duquel ces travaux sont effectués.

2 | Contexte du rapport

Le rapport a été produit par le groupe d'experts de la «méthode ouverte de coordination» (MOC) sur l'accès aux financements pour les SCC. Ce groupe a entamé ses travaux en juillet 2014, dans le cadre du Plan de travail culture 2011-2014 du Conseil¹, et les a poursuivis dans le cadre du plan de travail 2015-2018 qui lui a succédé, au titre de la priorité « Secteurs culturels et créatifs: économie créative et innovation »². Le groupe était composé d'experts des États membres dans les domaines de la culture, de la politique d'entreprise et des finances.

1 [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52014XG1223\(02\)](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52014XG1223(02))

2 [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52014XG1223\(02\)](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52014XG1223(02))



La «méthode ouverte de coordination» est une forme de coopération volontaire entre États membres, destinée à améliorer les processus d'élaboration des politiques et de coopération structurée par le biais de l'apprentissage entre pairs et l'échange de bonnes pratiques. La méthode a été étendue au domaine de la culture en 2008, en réponse à une recommandation formulée par la Commission européenne dans l'Agenda européen de la culture (2007).

Conformément à son mandat, le groupe MOC avait pour principale mission de décrire l'écosystème financier dont disposaient les SCC et d'approfondir l'analyse et l'interprétation de ses spécificités de façon à faciliter l'accès aux financements.

Ce rapport présente aussi **100 exemples d'instruments financiers**, qui peuvent servir d'inspiration aux différents États membres.

3 | À qui ce rapport s'adresse-t-il?

Ce rapport s'adresse à plusieurs destinataires. Il a avant tout été rédigé à l'attention des décideurs politiques aux échelons européen, national et infranational, mais il est aussi destiné aux acteurs financiers, aux entreprises et professionnels des SCC et aux autres entités intéressées par le thème du financement dans ces secteurs. Son évaluation des mécanismes de financement existants et des recommandations devrait aider toutes les parties prenantes à mieux cerner et affronter les difficultés de financement des entreprises créatives et permettre aux SCC d'exploiter leur indiscutable potentiel de croissance intelligente et inclusive.

4 | Point de départ: définition des écosystèmes financiers

Un écosystème est généralement défini comme un système ou un réseau de parties interconnectées et en interaction. L'écosystème financier des entreprises culturelles et créatives est constitué d'éléments internes (leur situation financière et leurs actifs, leurs compétences, leur savoir-faire, leur plan d'affaires et les biens ou services qu'elles proposent) et externes (leurs pourvoyeurs de fonds et de subventions, la demande pour les biens et services qu'elles produisent, la dynamique et la demande du marché et le cadre juridique et politique dans lequel elles évoluent). **Le chapitre 2** décrit l'écosystème financier des SCC, notamment les interactions entre les différents éléments et acteurs impliqués. Il aborde aussi les difficultés que rencontrent les SCC pour accéder aux financements, en insistant sur l'importance des droits de propriété intellectuelle.

5 | Mécanismes de financement innovants et bonnes pratiques

Le rapport ne se contente pas de décrire les difficultés, il détaille aussi plusieurs instruments financiers proposés dans différents États membres. Certains sont destinés aux PME en général (y compris les entreprises culturelles et créatives), d'autres sont spécifiquement réservés aux SCC.

Les SCC peuvent bénéficier de diverses mesures de financement allant de l'autofinancement aux subventions publiques en passant par le recours aux fonds privés (prêts et prises de participation). Il existe également des modèles de financement différents (souvent «mixtes») particulièrement novateurs sur le plan conceptuel et d'une portée inédite. Les exemples du **chapitre 3** (*Typologie des modèles de financement*) ont été sélectionnés en fonction des informations disponibles concernant leur évaluation, leur réputation, le nombre de demandes, la taille du budget et leur faisabilité. Certains instruments peuvent être transférés d'un pays à l'autre.

Le chapitre 4 (*Satisfaire les besoins des entreprises culturelles et créatives grâce à des solutions de financement novatrices*) présente la situation du point de vue des SCC. Il étudie **32 exemples d'entreprises** ayant bénéficié de financements et décrit dans chaque cas les mécanismes de financement en œuvre. Ce faisant, le rapport souligne la nécessité de mettre en relation les besoins des entreprises et ceux des financiers, et décrit le volume impressionnant de biens et de services ayant pu être développés, produits et commercialisés à l'aide de mécanismes de financement novateurs.

À partir de ces deux classifications complémentaires, une évaluation des pratiques existantes est proposée au **chapitre 5**.

6 | Conclusions (chapitre 6) et recommandations (chapitre 7)

De récentes études confirment la capacité des entreprises culturelles et créatives à générer de la croissance et à stimuler l'innovation dans l'ensemble de l'économie: elles contribuent en effet aussi à l'innovation et à la croissance dans d'autres secteurs. Étant donné que les SCC ont beaucoup à offrir à l'Europe, les décideurs ont la responsabilité de lever l'un des obstacles à la croissance de ces secteurs: l'accès aux financements.

Le problème réside principalement dans la destination des financements qui, encore aujourd'hui, servent généralement à faciliter les activités traditionnelles de fabrication et de production. En atteste le fait que les actifs immatériels ne sont pas pris en compte dans les bilans des entreprises en raison des difficultés à les évaluer et à les utiliser comme garantie. En conséquence, du point de vue des SCC et d'autres secteurs dynamiques de l'économie, de nombreux types de financements et de réglementations en matière de garanties semblent quelque peu obsolètes.

Face aux dysfonctionnements et aux problèmes empêchant les SCC d'accéder aux financements, le groupe MOC invite les États membres et la Commission, dans le cadre de leurs compétences respectives, à:

- **tester et mettre en œuvre de nouveaux mécanismes de financement novateurs**
Les entreprises culturelles et créatives présentent souvent les mêmes besoins financiers que dans les autres secteurs car elles rencontrent des problèmes similaires, mais la plupart d'entre elles ne trouvent pas ou n'obtiennent pas de financements lorsqu'elles font appel aux mécanismes standard. Il est nécessaire de mettre en place d'autres instruments financiers utilisant les nouveaux mécanismes de financement comme les microcrédits, les contributions remboursables, le financement participatif, etc.
- **améliorer l'accès aux financements grâce à un meilleur soutien aux entreprises**
Les entreprises culturelles et créatives doivent bénéficier d'un soutien renforcé au développement de compétences commerciales. Elles seront ainsi plus aptes à négocier avec les investisseurs externes³.
- **soutenir les partenariats avec les entreprises d'autres secteurs**
Il existe un grand potentiel de développement du marché B2B entre les entreprises culturelles et créatives et celles des autres secteurs, et ce potentiel peut être un catalyseur d'innovation intersectorielle. Ce potentiel pourrait être exploité grâce à l'instauration de systèmes novateurs de bons («vouchers») améliorant l'accès aux marchés et aux financements. Cela suppose de professionnaliser les PME culturelles et créatives pour leur permettre de repérer les problèmes d'innovation auxquels les autres industries et la société en général se retrouvent confrontées.
- **améliorer l'accès aux financements en informant les investisseurs**
Le public et les investisseurs privés doivent être sensibilisés, au moyen de bonnes pratiques et d'initiatives promotionnelles communes, aux possibilités d'investissement et aux débouchés commerciaux qu'offrent les entreprises culturelles et créatives.
- **enrichir les données sur les SCC et les entreprises appartenant à ces secteurs**
Étant donné qu'il est difficile de mesurer l'impact et la dynamique des SCC, il est recommandé de soutenir les initiatives et les activités de coopération visant à recueillir des données pertinentes et précises sur ces secteurs, en les considérant comme des secteurs mais aussi comme des moteurs d'innovation et de croissance dans le reste de l'économie. Pour ce qui est de l'amélioration des données et la sensibilisation aux meilleures pratiques, les entreprises culturelles et créatives ont besoin d'une plateforme plus robuste, au niveau national mais

3 Seule une minorité de PME du secteur créatif a élaboré une stratégie commerciale claire. Or c'est une condition souvent indispensable pour obtenir un financement.

aussi européen, pour développer leurs chances d'accéder aux financements.

- **exploiter les droits de propriété intellectuelle en tant qu'actifs et garantie**

Dans un contexte d'évolution permanente du mode de production économique et d'apparition de nouveaux outils et pratiques de financement, il convient d'envisager des initiatives visant à exploiter les droits de propriété intellectuelle en tant qu'actifs et garantie. Il est nécessaire d'agir, notamment:

- > *pour améliorer l'identification et l'évaluation des droits de propriété intellectuelle:*

- collaborer avec des entreprises fondées sur la propriété intellectuelle et avec des financiers afin de faciliter le développement et l'utilisation d'outils d'identification et d'évaluation;
- effectuer des échanges d'informations sur ces outils et les expériences de leur utilisation au niveau européen et, si possible, envisager de les harmoniser de façon à les rendre interopérables;

- > *pour atténuer les risques associés aux actifs relevant de la propriété intellectuelle:*

- promouvoir les produits d'assurance contre les litiges offerts aux financiers et, en particulier, les produits garantissant directement les droits de propriété intellectuelle en cautionnant la valeur d'un portefeuille de droits;

- > *pour veiller à ce que la législation sur les valeurs mobilières n'empêche pas les entreprises des SCC ou d'autres secteurs dont la richesse repose sur la propriété intellectuelle d'accéder aux financements:*

- revoir la législation sur les valeurs mobilières;

- > *pour contribuer à la mise en œuvre des stratégies:*

- surveiller l'évolution du marché concernant l'émergence des échanges de propriété intellectuelle et, le cas échéant, encourager l'établissement d'échanges de propriété intellectuelle à l'échelon européen;

- > *pour clarifier les problèmes internationaux:*

- tenir compte des spécificités des prêts sur la propriété intellectuelle dans le cadre de la coopération internationale, dans le domaine des transactions sécurisées, en particulier au sein de la Commission des Nations unies pour le droit commercial international (CNUDCI);

- > *pour accroître la «bancabilité» des droits de propriété intellectuelle et la prise en compte de leur valeur en tant qu'actifs à part entière:*

- travailler avec les financiers, les assureurs et les intermédiaires financiers pour déterminer la faisabilité du développement d'un marché secondaire pour les droits de propriété intellectuelle et pour identifier les mécanismes requis.

La **version intégrale du rapport** (en anglais) est disponible à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/culture/library/index_en.htm

Coprésidents du groupe de travail MOC:

Kimmo Aulake (Ministère de l'éducation et de la culture, Finlande)

Rasmus Wiinstedt Tscherning (directeur général de Creative Business Cup, Danemark)

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Commission européenne

Direction générale de l'éducation et de la culture

Direction D – Culture et créativité

Unité D1 – Diversité culturelle et Innovation

E-mail: EAC-UNITE-D1@ec.europa.eu